

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni vendredi 26 novembre à 20h30. Tous les conseillers étaient présents.

DETR 2022

Le Conseil municipal ne présentera pas de projet en DETR cette année.

Par contre il a réfléchi aux 2 projets phares qu'il pourrait présenter dans le cadre des nouveaux dispositifs Région. Ces derniers sont destinés à soutenir les investissements communaux. La réalisation du local chasse et la réfection des toitures de Plagne dans le cadre d'un projet photovoltaïque sont proposés.

BUDGET ANNEXE : REGIE DES TRANSPORTS

La commune de Blesle n'ayant plus de chauffeur de car scolaire, le conseil municipal a pris la délibération unanime, de dissoudre la Régie des Transports. Les comptes d'actif et de passif seront réintégrés au budget principal de la commune lorsque les comptes seront arrêtés pour l'exercice 2021. Le car sera mis en vente.

DELIBERATION CANDIDATURE UNESCO SITE CLUNISIEN

Le Conseil Municipal a pris une délibération pour permettre à la Fédération des sites clunisiens d'intégrer l'église Saint-Pierre dans sa démarche de classement au titre du patrimoine de l'UNESCO.

REMUNERATION AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022, la commune recevra une dotation de 1452 €. Cette dotation sera destinée à la rémunération des 2 agents recenseurs qui doivent être recrutés et rémunérés par la municipalité. Le Conseil a voté, à l'unanimité, de compléter cette dotation en portant la rémunération des deux agents recenseurs à 1 500 € net, payable pour moitié fin janvier et fin février.

TARIFS 2022 ET DECISIONS MODIFICATIVES

Le tarif du repas à la cantine qui a été voté par le CA du collège, a été entériné à 2,97 € par le Conseil qui a aussi décidé d'augmenter ses loyers de 0,42 % suivant l'indice de référence des loyers et les garages seront augmentés de 3,88 % suivant l'indice du coût de la construction. Les tarifs du gîte ne changent pas tout comme les locations des salles et tous les autres tarifs.

Une délibération est prise pour l'encaissement des redevances Enedis et Orange.

Une délibération de prolongation des délais pour les travaux du centre d'expression culturelle est votée par le Conseil Municipal.

Une délibération est prise pour un virement de 76 € du compte 678 sur le budget Camping.

BILAN CAMPING

L'année 2021 pour le camping confirme la tendance des dernières années ou le déficit doit être comblé par une subvention du budget principal sachant qu'il reste 3 années de remboursement d'investissement Camping-Car Park.

Les dates d'ouverture sont fixées du 4 juin au 17 septembre 2022.

DEVIS DIVERS

Pour la réparation de la toiture du Vieil Hôpital un devis de 5196,00 € TTC est accepté par le Conseil Municipal.

Concernant le devis de travaux d'aménagement du chemin partant de Vazeilles et allant jusqu'en limite de commune s'élevant à 26 340 € TTC, il sera renégocié mais le principe est accepté avec 8 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

Le devis de 6 816 € TTC pour les travaux de terrassement pour reprise de chemin menant de Ferrières est accepté à l'unanimité.

Rue de Vignes et Quai de Bellan les assainissements sont terminés. Un devis a été demandé concernant une plus-value pour le grenailage de l'enrobé. La plus-value de 12 000 € TTC a été acceptée par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption : les biens cadastrés AB71 et G388 sont laissés libres à la vente.

Concernant un matériel de cuisine pour la salle culturelle un ensemble d'occasion est proposé à la vente pour un prix de 8505 € TTC. Cette offre est acceptée par le Conseil Municipal.

Au sujet du GIP l'appel à cotisation pour 2020 n'avait pas été envoyé, le conseil Municipal décide de régulariser la somme de 200 € sur le budget 2021.

Sur décision du Conseil, Blesle fera partie du groupement d'achat de la CCBSA pour l'acquisition d'un défibrillateur et sa maintenance.

Le Conseil décide d'accepter la proposition de « Un écran des étoiles Festival du cinéma des gorges de l'allier » pour qu'ils viennent faire une projection de film dans l'été. La Commune leur versera la somme de 400 €.

Le Conseil décide le paiement de 264 € TTC pour les 2 banderoles des marchés.

Le Conseil donne son accord pour l'achat de bons cadeaux de la CCBSA au personnel titulaires et stagiaires.

Le conseil donne un avis favorable suite à la proposition du SDE43 concernant une demande de raccordement d'un terrain cadastré F 1509 Le Terrage à la condition que ce raccordement serve exclusivement à l'installation d'une clôture électrique pour animaux. Aucun bâtiment ne pourra être construit sur cette parcelle au vu de la proximité immédiate de la zone constructible communale prévue pour l'agrandissement du Lotissement Le Bucheron.

Les vœux sont prévus le 22 janvier 2022 et le repas des aînés le 29 janvier 2022 à midi sous réserve bien entendu de l'évolution des mesures sanitaires.